

Question écrite de Mme Ann-Mary Francken concernant les dépôts clandestins.

En se promenant dans Uccle, on peut régulièrement constater des dépôts clandestins.

L'enlèvement de ces dépôts a un coût à charge de la commune. Non seulement en heures de travail pour le ramassage par le personnel communal, mais également en coût à la tonne déposée à la déchèterie régionale.

Serait-il possible d'avoir les montants de ces différents coûts sur les 5 dernières années ainsi que ces mêmes coûts s'ils sont déjà connus pour 2016 ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Réponse

Aucune séparation des déchets n'est effectuée lors du dépôt de ceux-ci auprès de l'opérateur.

Lorsque la déchetterie était ouverte, les dépôts clandestins y étaient déposés. Nous n'avons donc aucune possibilité de chiffrer ceux-ci vu qu'ils étaient noyés dans la grande quantité de déchets déposés par les citoyens.

Désormais, les dépôts clandestins sont mélangés aux encombrants communaux et il est donc difficile de répondre à votre question avec précision. Sachez que pour tout ce qui est déchets bois, déchets toxiques et déchets encombrants (non triable), la commune a dépensé un montant de + 155.000 € en 2016.

Pour ce qui est du personnel, les dépôts clandestins sont enlevés sur le terrain par l'équipe en charge de vider les corbeilles communales. S'il est vrai que pour des raisons d'efficacité c'est parfois une autre équipe qui est envoyée sur le terrain, aucune statistique n'est disponible pour connaître le nombre d'heures prestées à l'enlèvement des dépôts clandestins.